

## COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**le choix des solutions logicielles nécessaires à l'exploitation des bornes escamotables au centre-ville et le bilan financier du projet*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Au cours de sa séance du 4 octobre 2018, le Conseil communal a accepté le préavis PR18.14PR concernant une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 450'000.- au crédit d'investissement de CHF 1'670'000.- accordé dans le cadre du préavis PR13.21PR concernant le plan d'aménagement de la fermeture définitive de la Place Pestalozzi au trafic individuel motorisé et de sa mesure d'accompagnement : « une zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils ». Il a ainsi validé et confirmé l'installation de bornes escamotables au centre-ville, afin de fermer efficacement la Place Pestalozzi au trafic et au stationnement non autorisés. Le dispositif a ensuite été soumis à l'enquête publique en 2019, puis réalisé en 2020-2021.

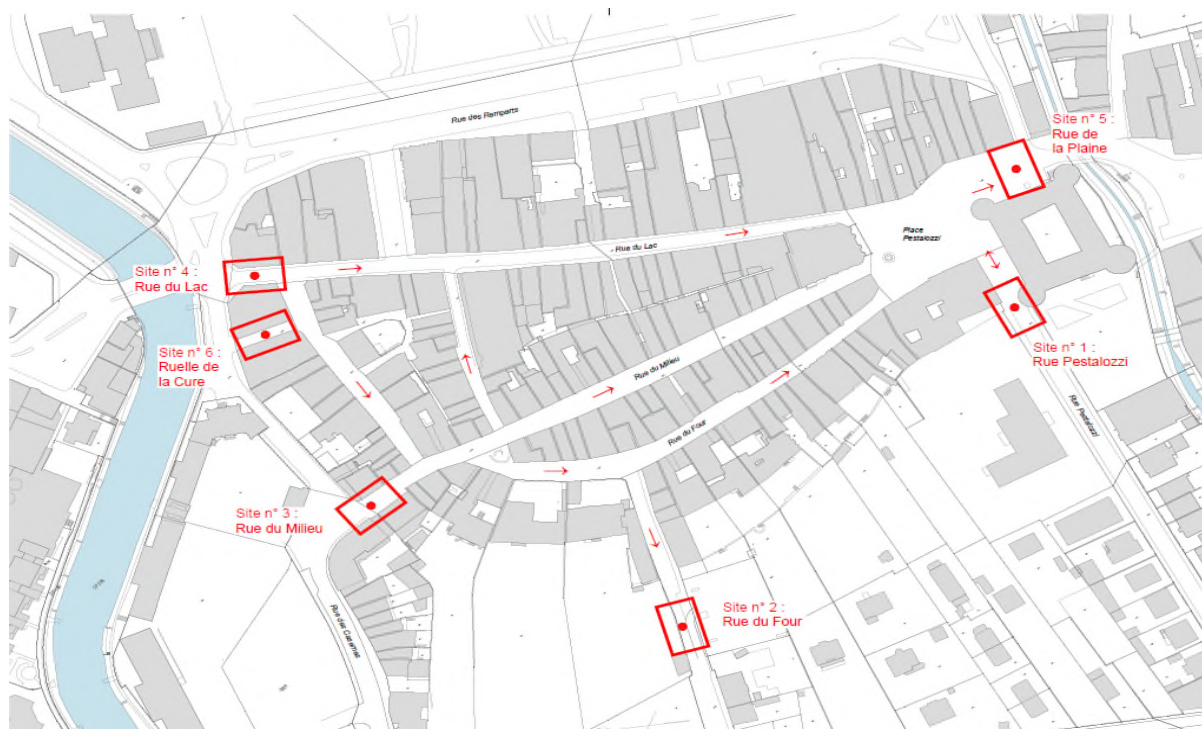


Figure 1 : Situation générale

Or, l'implantation du site n°5 (au pied du Château, côté Maison d'Ailleurs) a fait l'objet, dans le cadre de l'enquête publique, d'une intervention de la Direction générale de l'immobilier et du patrimoine (DGIP) de l'Etat de Vaud. La DGIP s'opposait à l'implantation prévue pour des motifs de protection des abords du Château et des monuments historiques situés à proximité. Vu l'ampleur des installations à prévoir pour respecter les impératifs de sécurité évoqués lors de la séance du Conseil communal, en particulier la protection contre un véhicule bélier, il s'avère effectivement compliqué de trouver une solution compatible avec les mesures de protection des monuments historiques dans ce secteur. Un aménagement provisoire a donc été installé dans l'attente d'une solution définitive qui puisse rencontrer l'agrément de la DGIP.

Par ailleurs, au vu des délais nécessités par ces processus et par les procédures qui en découlaient, de nouvelles solutions logicielles mieux adaptées au besoin et améliorées par rapport à la proposition initiale se sont fait jour. Compte tenu des économies réalisées, dans l'immédiat, sur l'équipement du site n°5, la Municipalité a dès lors fait le choix d'équiper le centre-ville d'un dispositif de gestion des accès moderne, évolutif et performant, afin que la sécurité publique soit assurée dans le centre historique.

La présente communication évoque les raisons de ces choix et informe sur le bilan financier du projet.

### **Choix de la Municipalité concernant les solutions logicielles et techniques pour la gestion des accès**

En discussion étroite avec ses mandataires spécialisés, la Municipalité a fait le choix, en date du 9 décembre 2020, d'installer un système de gestion des accès par reconnaissance de plaques d'immatriculation au lieu d'un système plus traditionnel avec badge/carte magnétique. Cette technologie a nécessité l'installation de solutions logicielles plus évoluées, et par conséquent plus chères qu'initialement prévues dans le cadre du préavis PR18.14PR, impliquant un surcoût d'environ CHF 50'000.-.

Les quatre principales raisons justifiant ce choix sont les suivantes :

#### 1) Degré de protection supérieur

Le système choisi permet un contrôle personnel systématique et un meilleur suivi statistiques/historique de tous les véhicules entrant au centre-ville. De plus, une plaque d'immatriculation reste unique et intransmissible. Cela représente un gros avantage pour le contrôle de l'identité des personnes entrantes.

#### 2) Gains en phase d'exploitation

La dématérialisation du contrôle d'accès, à l'image de ce qui se fait pour la gestion des autorisations macarons et des amendes d'ordres, réduit la consommation de papier, les impressions et plus globalement les coûts d'exploitation « matériel ».

D'importants liens ont pu être créés entre le logiciel retenu et la plateforme geocity.ch, développée par le système d'information du territoire (SIT) du Service des finances. Ainsi, le traitement des demandes par les entités concernées permet des gains de temps significatifs,

estimés, sur les premiers mois d'exploitation, à environ 0.2 ETP ; ces ressources peuvent être réaffectées à d'autres tâches prioritaires.

### 3) Simplicité pour l'utilisateur

La solution retenue est simple, rapide et automatique pour l'utilisateur. Une fois sa demande effectuée et autorisée, il n'a plus besoin de se soucier d'un éventuel badge, ou autre objet pour entrer au centre-ville.

### 4) Modularité du logiciel retenu

Le logiciel utilisé est une solution implémentée très souvent dans la gestion de contrôle d'accès, que ce soit de simples portes, d'une barrière de parking ou d'une borne. Ainsi, sans frais logiciels supplémentaires, le système pourrait être étendu, si besoin, à terme, pour d'autres contrôle d'accès (p. ex : locaux sécurisés de la Commune, contrôle à barrière pour un parking, autres bornes, etc.).

## Bilan financier du projet

Le bilan financier du projet peut être résumé comme suit :

Poste	Budget selon PR18.14PR	Dépenses
Bornes escamotables et potelets (sites 1 à 4)	101'000	105'000
Bornes escamotables et potelets (site 5)	35'000	-
Logiciels de gestion	75'000	125'000
Génie civil (sites 1 à 4)	137'000	143'000
Génie civil (site 5)	35'000	-
Frais de raccordement (sites 1 à 4)	35'000	35'000
Frais de raccordement (site 5)	10'000	-
Divers et imprévus	15'000	15'000
Couverture de dépassement PR13.21PR	7'000	7'000
<b>TOTAL</b>	<b>450'000</b>	<b>430'000</b>
Disponible	+ 20'000 CHF	


Un montant de CHF 20'000.- reste disponible pour l'installation définitive d'un dispositif qui puisse rencontrer l'agrément de la DGIP sur le site n°5 ou à proximité. La Municipalité a cependant décidé d'intégrer la réalisation de ce dernier site au projet de traitement de la rue du Casino (cf. ligne 6030 du plan des investissements). D'importantes économies pourront ainsi être faites, par la coordination des interventions.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



P. Dessemontet



Le Secrétaire



F. Zürcher